

Négoce de l'ameublement - IDCC: 1880

#### Formules socles à la main de l'entreprise

_			
	Mini	Confort	Optimale
HOSPITALISATION (Y COMPRIS FRAIS DE MATERNITÉ)			
Frais de séjour			
Frais de séjour dans un établissement conventionné	100 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
Frais de séjour dans un établissement non conventionné	100 % BR - MR	300 % BR - MR	100 % FR - MR <sup>(1)</sup>
Honoraires			
Médecins adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Médecins non adhérents à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Forfait journalier hospitalier	100 % forfait	100 % forfait	100 % forfait
Forfait actes lourds	100 % FR - MR	100 % frais réels	100 % frais réels
Chambre particulière			
Chambre particulière (par jour)	0,95 % PMSS	3 % PMSS	3 % PMSS
Frais d'accompagnement			
Frais d'accompagnement (par jour)	0,48 % PMSS	2 % PMSS	2 % PMSS
Hospiway			
Pour préparer au mieux votre hospitalisation ou celle d'un proche, le service Hospiway vous permet de faire une recherche d'établissement parmi 200 pathologies sur la zone géographique souhaitée. Les données sont issues des 20 millions d'hospitalisations en France, à la fois lourdes et fréquentes.	Oui	Oui	Oui
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Consultation ou visite d'un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Consultation ou visite d'un médecin spécialiste non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin adhérent à 'un des DPTAM	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes techniques médicaux, et actes de chirurgie pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR

# Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2	
100 % BR (non inclus pour la formule Optimale)	200 % BR (non inclus pour la formule Optimale)	
100 % BR (non inclus pour la formule Optimale)	200 % BR (non inclus pour la formule Optimale)	
100 % BR 100 % BR	200 % BR 200 % BR	
0,5 % PMSS	1 % PMSS	
0,5 % PMSS	1 % PMSS	
-	-	
100 0/ DD	200 0/ PD	
100 % BR 100 % BR	200 % BR 200 % BR	
100 % BR	200 % BR	
100 % BR	200 % BR	
100 % BR	200 % BR	
100 % BR	200 % BR	

Contactez nous au 04 93 08 26 50 pour une étude gratuite. Ou en ligne : https://entreprise.axa.mon-assurance.fr/



Négoce de l'ameublement - IDCC: 1880

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Confort	Optimale
Imagerie médicale			
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Actes d'imagerie, échographies et dopplers pratiqués par un médecin non adhérent à l'un des DPTAM	100 % BR - MR	200 % BR - MR	200 % BR - MR
Analyses et examens de laboratoire			
Analyses et examens de laboratoire pris en charge par la Sécurité sociale Honoraires paramédicaux	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Les actes pratiqués par les auxiliaires médicaux : les infirmiers, les masseurs kinésithérapeutes, les orthophonistes, les orthoptistes et les pédicures-podologues	100 % BR - MR	250 % BR - MR	400 % BR - MR
Médicaments			
Médicaments pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>	100 % BR - MR <sup>(2)</sup>
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par la Sécurité sociale figurant sur la liste des produits ayant une autorisation de mise sur le marché de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (forfait global par année civile)	-	2 % PMSS	2 % PMSS
Moyens contraceptifs prescrits et non pris en charge Sécurité Sociale (forfait global par année civile)	-	60 euros	60 euros
Matériel médical			
Appareillage, prothèses, produits et prestations diverses pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	375 % BR - MR	400 % BR - MR
Prévention			
Tout acte de prévention prévu à l'article R 871-2 du code de la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>	100 % BR - MR $^{(3)}$	100 % BR - MR <sup>(3)</sup>
Vaccins prescrits par un médecin non pris en charge par la Sécurité sociale dans les conditions prévues par leur autorisation de mise sur le marché (par année civile)	-	6 % PMSS	12 % PMSS
Médicaments et produits à base de nicotine, non pris en charge par la Sécurité sociale, prescrits par un médecin dans un but de sevrage tabagique, avec autorisation de mise sur le marché ou norme Afnor, par année civile	1 % PMSS	3 % PMSS	4 % PMSS
Les séances d'activité physique prescrites et adaptées aux affections définies par l'article D1172-2 du Code de la santé publique. L'activité physique doit être dispensée par un professionnel de santé ou un professionnel titulaire d'un diplôme ou certification, tels que définis à l'article D1172-2 du Code de la santé publique, par année civile	200 euros	200 euros	200 euros
Connecteurs Bluetooth pour stylos à insuline ou pour glucomètre, prescrit par un médecin (cette garantie intervient une fois dans la vie du contrat)	100 euros	100 euros	100 euros

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
-	-
-	-
-	-
100 % BR	200 % BR
Oui <sup>(4)</sup>	Oui <sup>(4)</sup>
-	-
-	-
-	-
-	-



Négoce de l'ameublement - IDCC: 1880

### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Confort	Optimale
Autres postes			
Frais de Transports	100 % BR - MR	300 % BR - MR	400 % BR - MR
Cure thermale : frais médicaux, frais de séjour et frais de transport (forfait par année		100 % BR - MR <sup>(5)</sup>	100 % BR - MR <sup>(6)</sup>
civile)	-	100 % DR - MR	100 % BR - MR
Téléconsultation			
La Téléconsultation Médicale permet aux salariés de consulter			
un médecin par téléphone ou vidéo 24/7. Numéro de téléphone sans surcoût Depuis la	Oui	Oui	Oui
France : 36 33 / Depuis l'étranger : +33 1 55 92 27 54			
My Easy Santé			
Le programme de prévention digital My Easy Santé vous aide à	2 :	2 :	0.1
préserver, améliorer votre santé au quotidien et réduire vos facteurs de risque.	Oui	Oui	Oui
Maternité			
Forfait maternité (par enfant, en cas de naissances ou d'adoptions multiples le forfait			
est doublé)	-	317 euros	500 euros
Médecines non conventionnelles			
Médecine douce réalisée par un praticien disposant d'un numéro ADELI, RPPS ou		(7)	(7)
FINESS (par année civile)	-	4 % PMSS <sup>(7)</sup>	6,5 % PMSS <sup>(7)</sup>
AIDES AUDITIVES			
Aides auditives jusqu'au 31 décembre 2020			
Equipements de classe 1 ou 2	100 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
Aides auditives à partir du 1er janvier 2021			
Equipement 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les adultes	400 euros - MR	1480 euros - MR	1700 euros - MR
Equipement à tarif libre de classe 2 pour les enfants	1400 euros - MR	1700 euros - MR	1700 euros - MR
Accessoires, entretien et piles pris en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR	375 % BR - MR	550 % BR - MR
DENTAIRE			
Soins (hors 100% Santé)			
Consultations, soins courants, radiologie et parodontologie pris en charge par la	100 % BR - MR	200 % BR - MR	400 % BR - MR
Sécurité sociale	100 % DK - MK	200 % DR - MR	400 % DK - MK
Parodontologie non prise en charge par la Sécurité sociale (forfait par année civile)	-	-	300 euros <sup>(8)</sup>
Soins et prothèses 100% Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Prothèses (hors 100% Santé)			
Prothèses à tarifs limités	10F 0/ DD MD	270.0/ DD MD	E20.0/, DD, MD
(dans la limite de 100% PLV-MR)	195 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR
Prothèses à tarifs libres	195 % BR - MR	370 % BR - MR	520 % BR - MR

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
-	-
100 euros	200 euros
-	-
-	-
-	-
1 % PMSS	2 % PMSS
400 0/ PD	000.0/ PD
100 % BR 100 % BR	200 % BR 200 % BR
-	-
300 euros 300 euros	300 euros 300 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR
100 euros	200 euros
100 % BR	200 % BR
100 % BR	200 % BR



Négoce de l'ameublement - IDCC: 1880

#### Formules socles à la main de l'entreprise

	Mini	Confort	Optimale
Orthodontie			
Orthodontie prise en charge	195 % BR - MR	300 % BR - MR	510 % BR - MR
Orthodontie non prise en charge (par semestre dans la limite de 4 semestres consécutifs)	-	350 euros	600 euros
Prothèses fixes non prises en charge par la Sécurité sociale			
Pilier de bridge sur dent saine (dans la limite de 3 dents par an)	-	200 euros	350 euros
Implantologie dentaire non prise en charge par la Sécurité sociale			
Implants dentaires (dans la limite de 3 implants par an)	-	500 euros	1000 euros
OPTIQUE			
Verres et monture			
Equipements 100 % Santé	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR	100 % PLV - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Simples	240 euros - MR	400 euros - MR	420 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Complexes	320 euros - MR	600 euros - MR	700 euros - MR
Equipements à tarif libre avec des Verres Très complexes	440 euros - MR	750 euros - MR	800 euros - MR
dont un remboursement de la monture à tarif libre (Classe B) limité à :	80 euros - MR	100 euros - MR	100 euros - MR
Autres postes Optique			
Lentilles de contact correctrices prises en charge par la Sécurité sociale	100 % BR - MR <sup>(9)</sup>	100 % BR - MR (10)	100 % BR - MR (11)
Lentilles de contact correctrices non prises en charge par la Sécurité sociale (y compris jetables) (par an et par bénéficiaire)	7 % PMSS	8,5 % PMSS	11 % PMSS
La chirurgie réfractive (forfait par œil et par année civile)	-	300 euros	1100 euros
Implants oculaires non pris en charge par la Sécurité sociale	-	-	500 euros
Itelis			
Le Réseau Itélis permet aux assurés d'avoir accès à des soins de qualité, en protégeant leur budget.	Oui	Oui	Oui

## Surcomplémentaires facultatives à la charge et au choix du salarié

Formule 1	Formule 2
100 % BR	200 % BR
110 euros	220 euros
100 euros	200 euros
160 euros	320 euros
100 euros	320 euros
-	-
50 euros	100 euros
80 euros	150 euros
170 euros	200 euros
-	-
1 % PMSS (12)	2 % PMSS (12)
1 % PMSS	2 % PMSS
100 euros	200 euros
-	-
-	-

(1) Dans la limite de 400% BR-MR. (2) Y compris l'homéopathie prise en charge par la Sécurité sociale (3) Remboursement minimum sinon rembours

#### **Document non contractuel**